

Hébergement d'urgence – Hiver 2018 / 2019

31 octobre 2018

Dossier de Presse

Sommaire

Communiqué de presse	p.2
L'hébergement d'urgence – Hiver 2018 / 2019	p.3
Les chiffres clés	p.4





Communiqué de presse
Paris, le 31 octobre 2018

Période hivernale : l'État renforce son dispositif d'hébergement des sans-abri en Île-de-France

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, en présence de Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, se sont rendus ce jour à l'Agora, accueil de jour et de nuit géré par Emmaüs (Paris 1^{er}). Afin de protéger les personnes sans-abri des rigueurs de l'hiver, l'État en Île-de-France renforce dès le 1^{er} novembre son dispositif de prise en charge des plus démunis en ouvrant de nouvelles places d'hébergement d'urgence, en anticipant les besoins et assurant le suivi notamment des situations familiales, et en augmentant les maraudes sur la voie publique.

Objectif de 7 000 places supplémentaires mobilisées

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris : « *Sans attendre la baisse des températures, j'ai souhaité ouvrir un nombre de places encore jamais atteint avant la période hivernale, anticipant ainsi toutes les situations, y compris le plan grand froid* ».

En Île-de-France, sur un **objectif de 7 000 places**, 5 741 places supplémentaires ont été identifiées, contre 3 683 à la même date l'année passée, dont 2 633 à Paris. Elles pourront ouvrir selon les besoins, tout au long de la période hivernale (du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019). Les haltes de nuit, structures accueillant les sans-abri tard dans la nuit, compteront **645 places** en Île-de-France.

Grâce à la mobilisation des acteurs publics et associatifs, **1 015 places seront ouvertes** selon l'urgence des besoins **dès la première semaine de novembre**.

Pour autant, les services de l'Etat poursuivront l'ouverture de nouvelles places pour l'hiver, afin de parvenir à l'objectif des 7 000 places mobilisées. L'Etat pourra être amené à réquisitionner en cas de grand froid.

Ce dispositif est entièrement **financé par l'Etat**.

Ces places supplémentaires s'ajoutent aux **105 000 personnes**, hébergées chaque soir en Île-de-France, un chiffre en hausse de 163 % depuis 10 ans.

Anticiper les besoins pour mieux y répondre

En anticipation de l'hiver, le préfet de région a décidé de lancer au début de l'été un appel à candidatures qui a permis d'identifier les 5 741 premières places supplémentaires. La mobilisation des partenaires régionaux – associations, DRIHL et Préfecture - se poursuivra tout au long de l'hiver autour d'un point mensuel dès le 5 novembre.

De plus, un suivi quotidien des demandes non-pourvues sera assuré.

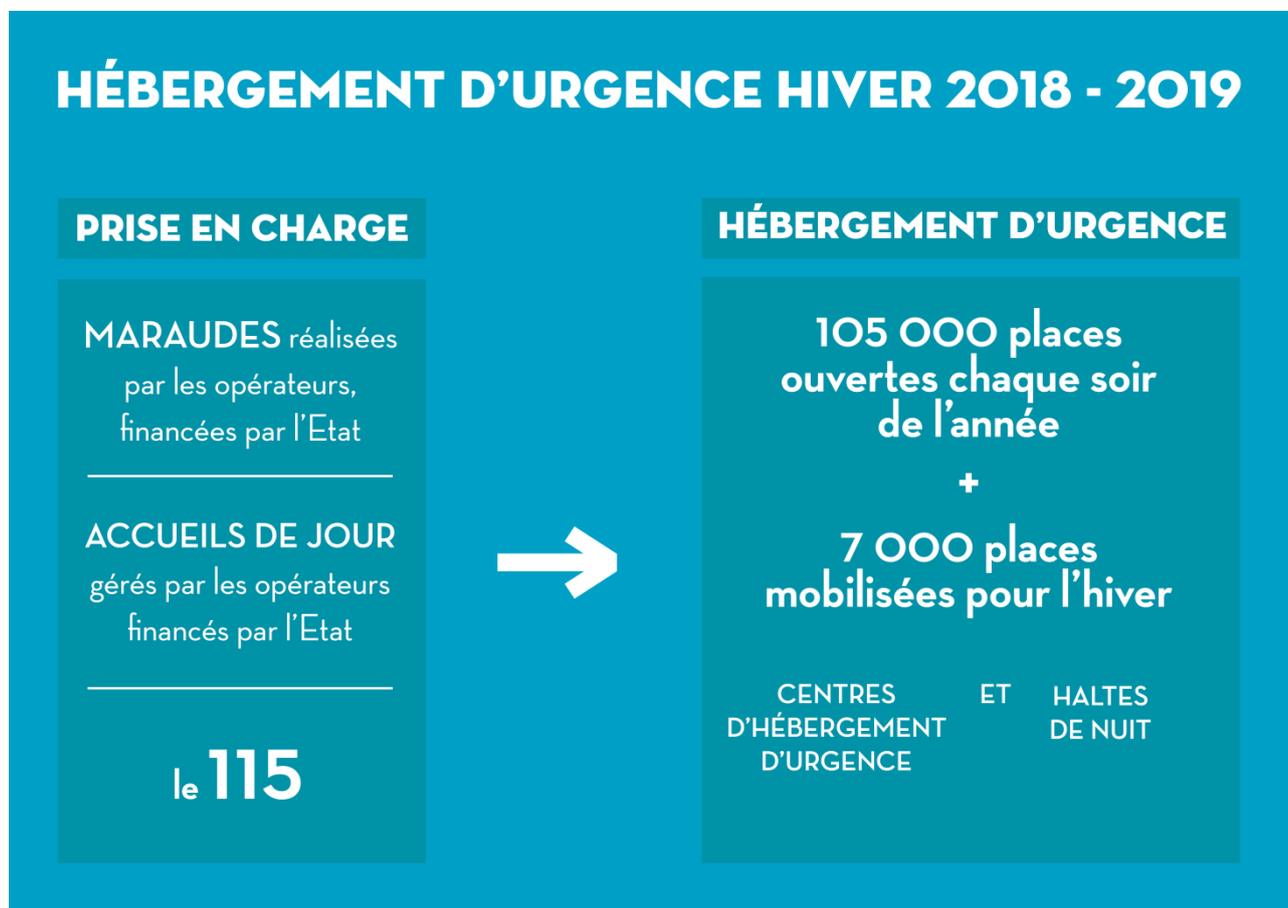
Mieux identifier et accompagner les personnes en situation de détresse sociale

Afin de mieux identifier les situations de fragilité, des moyens supplémentaires ont été alloués aux maraudes menées par le réseau d'associations partenaires (Croix-Rouge, Ordre de Malte, Emmaüs, Les enfants du Canal...) afin que les personnes qui le demandent puissent être hébergées.

Du 5 au 11 novembre, une coordination régionale sera effectuée quotidiennement par la préfecture, la DRIHL et le 115. Ce suivi sera ensuite hebdomadaire et redeviendra quotidien en cas de grand froid.

L'hébergement d'urgence en Île-de-France - Hiver 2018-2019

Schéma de la prise en charge



Mettre à l'abri les personnes les plus démunies

Renforcer les maraudes pour mieux repérer les sans-abri

Afin de s'assurer que les sans-abri exposés au froid soient informés de la possibilité d'être mis à l'abri en centre d'hébergement d'urgence, l'Etat et son réseau d'associations partenaires conduisent une politique proactive de repérage des personnes en difficulté. Chaque jour et chaque soir, bénévoles et professionnels réalisent des maraudes afin de fournir aux sans-abri des biens de première nécessité (vêtements, nourriture) et de leur proposer de dormir au chaud, dans un centre d'hébergement d'urgence.

L'importance de ces maraudes étant cruciale en période hivernale, l'Etat en région Île-de-France a décidé d'allouer davantage de moyens matériels et humains. Cet hiver, ce sont des places, des personnels et des véhicules en plus grand nombre qui seront mobilisés pour accompagner les personnes les plus démunies et leur proposer des solutions d'hébergement.

Météo France informe la préfecture de la région d'Île-de-France chaque jour des températures à venir. Le plan Grand froid par exemple, peut ainsi être déclenché à J-2, selon les besoins, en cas de températures négatives ressenties pendant plus de 3 jours.

Consolider la veille sociale par une augmentation des moyens alloués au 115

Pour s'assurer que chaque personne en difficulté puisse avoir accès à un hébergement, le préfet Michel Cadot a également décidé d'allouer davantage de moyens financiers au Samu social, permettant ainsi au standard du 115 de fonctionner 7 jours sur 7 et 24h/24, avec des agents supplémentaires.

Les accueils de jour

Une quinzaine d'accueils de jour, complètent, à Paris, ce dispositif. Ces lieux, dans lesquels les sans-abri peuvent venir se restaurer ou se mettre au chaud dans la journée, sont encadrés par des professionnels de l'insertion sociale. Un accompagnement social, un diagnostic sanitaire et une aide à l'accès aux droits sont proposés, dans ces structures, à chaque personne accueillie.

Une mobilisation hivernale d'un niveau sans précédent de plus de 7 000 places d'hébergement en Ile-de-France

En plus des 105 000 places d'hébergement d'urgence financées par l'Etat, mobilisées toute l'année, le préfet de la région d'Île-de-France ouvrira plus de 7 000 places durant la période hivernale – 5 751 places actuellement identifiées au 1^{er} novembre 2018.

Les personnes prises en charge sont accueillies dans des centres d'hébergement et des haltes de nuits (pour Paris).

Les centres d'hébergement

Les centres d'hébergement d'urgence, ouverts en hiver, ont pour vocation de mettre à l'abri les personnes les plus démunies et de les accompagner plus spécifiquement vers **l'insertion sociale**. Au-delà de l'accueil et de l'hébergement de ces personnes, il est demandé aux associations gestionnaires de réaliser un premier diagnostic social des personnes à l'entrée dans la structure, de s'assurer de l'ouverture des droits auxquels peuvent prétendre les personnes accueillies, de réaliser ou de mettre à jour une évaluation sociale pour toute personne qui le souhaite au plus tard un mois après l'accueil de la personne dans un dispositif hivernal.

De plus, les associations devront systématiser le dépôt d'une demande de logement social (DLS) ou vérifier si la DLS est active, la mettre à jour si le ménage remplit les conditions d'éligibilité à un logement social, se mettre en liaison avec le travailleur social de référence existant, ou bien, dans le cas contraire, organiser un passage de relais afin de garantir la continuité de l'accompagnement social à la sortie du ménage de la structure vers un service social ou un établissement de droit commun.

Il est nécessaire pour les associations de s'inscrire dans une stratégie partenariale pour faciliter l'accès aux droits, aux soins, la scolarisation des enfants, l'insertion des personnes et dans la mesure du possible l'accès à l'emploi.

Les **bâtiments mobilisés** pour les centres d'hébergement l'hiver, varient selon les possibilités foncières des territoires : bâtiments vides ou non-utilisés avant des opérations immobilières (casernes, lycées, EHPAD...), densification de centres d'hébergement existants, salles de mairie. Ces locaux sont aménagés avant d'accueillir du public.

Des haltes de nuit pour procéder à des mises à l'abri nocturnes

A Paris, le dispositif des haltes de nuit initié l'hiver dernier est reconduit et amplifié afin de pouvoir accueillir jusqu'à **645 personnes** en Ile-de-France. Ces structures ont vocation à accueillir pour une nuit les sans-abri identifiés tard dans la soirée par les maraudes ou ceux qui ont appelé le 115, venant ainsi pallier le problème de la fermeture de l'accueil des centres d'hébergement d'urgence après 19h.

Ces personnes seront orientées dès le lendemain vers des structures d'hébergement.

Afin de pouvoir continuellement affiner son dispositif de prise en charge des personnes sans abri, l'Etat a élaboré un indicateur précis des **demandes non pourvues** (DNP) par les services du 115. Cet indicateur comptabilise toutes les demandes non pourvues à compter de 19h chaque soir : il s'agit du moment où les personnes ayant recherché un hébergement durant la journée, se manifestent moment où, le plus souvent, les personnes sans solution d'hébergement contactent d'urgence le 115.

Les Chiffres clés

AU COEUR DE L'HIVER
7 000 PLACES MOBILISÉES
= 3 300 EN IDF
3 700 À PARIS

EN ÎLE-DE-FRANCE,
645 PLACES DANS LES
HALTES DE NUIT

AU 1ER NOVEMBRE
5 741 PLACES IDENTIFIÉES
DONT 2 633 PLACES À PARIS

AU 1ER NOVEMBRE
1 015 PLACES DÉJÀ OUVERTES
EN ÎLE-DE-FRANCE

LE PLAN HIVER C'EST :
DES MARAUDES RENFORCÉES AVEC
+ D'AGENTS
+ DE PLACES
+ DE VÉHICULES

DES ACCUEILS DE JOUR OUVERTS
+ LONGTEMPS

DES HALTES DE NUIT CRÉÉES EN 2018
+ D'AGENTS DU SAMU SOCIAL (115)
MOBILISÉS POUR RÉPONDRE
24H/24 AU PUBLIC

CHAQUE SOIR DE L'ANNÉE
105 000 PLACES
OUVERTES

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 58 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)